

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **29 NOVEMBRE 2022**

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **21**
de présents : **17**
de votants : **21**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

Etaient présents :

Mmes BAYEUR Laurence, BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GUILLAUME Monique, MANGIN Marie-Françoise, MARX Anne-Marie, SIMONIN Valérie

Mrs DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRERY Francis, GRANDJEAN Guillaume, LACOGNATA Alain, LEVE Damien, MANGIN Sébastien, VOITURET Gilles

Etaient absents excusés :

Etaient absents :

Procurations :

Mme BADIE Nataly qui a donné procuration à Mme MARX Anne-Marie
Mme GAUTIER Marina qui a donné procuration à Mr LEVE Damien
Mme HAJRI Sabrina qui a donné procuration à Mme BAYEUR Laurence
Mr BASTIEN Alain qui a donné procuration à Mr GULINO Eric

Le Maire certifie que le compte
cette délibération a été affiché
à la porte de la Mairie
le 06/12/2022 et que la convocation
du Conseil avait été faite le 24/11/2022

Un scrutin a eu lieu Mme Andrée FRANCOIS a été nommée pour rendu de
remplir les fonctions de secrétaire

N° 75/2022 : Suppression de deux postes

Ayant entendu l'exposé de Madame BECKER Aline, Adjointe au Maire.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi ou diminution du nombre d'heures de travail, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

- **Considérant** l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique réuni le 18 novembre 2022,

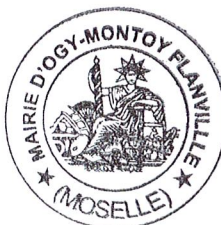
Il est proposé de supprimer les postes vacants suivants :

- 1 poste de secrétaire de mairie à temps complet, cadre d'emploi des secrétaires de mairie
L'emploi est vacant depuis le départ à la retraite d'un agent.
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 20h, cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux, grade Adjoint technique. L'emploi est vacant depuis le départ à la retraite d'un agent.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **21 VOIX POUR**

- **APPROUVE** la suppression des deux postes vacants suivants :

- 1 poste de secrétaire de mairie à temps complet, cadre d'emploi des secrétaires de mairie.
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 20h, cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux, grade Adjoint technique.



Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 29 novembre 2022

Le Maire,
Eric GULINO